## CONSEIL D'ÉTAT

**Arrêté de nomination du Conseil d'administration de NOMAD**

**Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,**

vu la loi portant constitution d'un établissement de droit public pour le maintien à domicile (NOMAD), du 6 septembre 2006 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé,

*arrête :*

**Article premier** Sont nommées président et membres du Conseil d'administration de NOMAD, pour la période législative 2017-2021, les personnes désignées ci-après :

- Monsieur Luc Schenker — président, Renens
- Monsieur François Borel — membre, Neuchâtel
- Monsieur Dominique Bünzli — membre, Concise
- Madame Stéphanie Vogel — membre, Saint-Imier.

**Art. 2** [1]Le présent arrêté entre en vigueur avec effet au 1er janvier 2018 et est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

[2]Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 20 décembre 2017

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,* L. FAVRE

*La chancelière,* S. DESPLAND